

REUNION DU 27 AVRIL A 19 HEURES 00

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2022

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN Christophe TERRES, , Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT, Thibaut DE LE MOTTE

Etaient absents : Renée GAIVORT ayant donné pouvoir à Christophe TERRES,
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD,

Secrétaire de séance : Nolwenn GENTIL

DE-2022-04-01

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, RESIDENCE DE KOED AR LANN, MOUILLAGES EN RIA D'ETEL

Après avoir présenté les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget commune et les budgets annexes de l'assainissement, du mouillage en Ria d'Etel, et de la résidence Koed Ar Lann.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire du budget commune et les budgets annexes de l'assainissement, du mouillage en Ria d'Etel et de la résidence Koed Ar Lann ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget commune et les budgets annexes de l'assainissement, du mouillage en Ria d'Etel et de la résidence Koed Ar Lann ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget commune et les budgets annexes de l'assainissement, du mouillage en Ria d'Etel et de la résidence Koed Ar Lann.

Les résultats des comptes de gestion sont les suivants :

Le budget commune :

24000 - NOSTANG

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	405 850,20	2 161 196,80	2 567 047,00
Titres de recette émis (b)	174 221,30	1 489 574,57	1 663 795,87
Réductions de titres (c)		61 840,00	61 840,00
Recettes nettes (d = b - c)	174 221,30	1 427 734,57	1 601 955,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	405 851,20	1 509 767,00	1 915 618,20
Mandats émis (f)	164 796,20	1 256 221,11	1 421 017,31
Annulations de mandats (g)		7 851,53	7 851,53
Depenses nettes (h = f - g)	164 796,20	1 278 369,58	1 443 165,78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	9 425,10	149 364,99	158 790,09
(h - d) Déficit			

Le budget annexe assainissement :

24004 - ASST NOSTANG

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Ventes d'eau		
Prestations de services		16 100,00
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	22 575,91	17 691,67
TOTAL I	22 575,91	33 791,67
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approvis		
Autres achats et charges externes	436,80	4 200,00
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versement assimilés		

Budget annexe Résidence de Koed Ar Lann

24003 - LOT RUE ECOLE STE ANNE NOSTANG

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	98 422,44	210 786,18	309 208,62
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	98 422,44	101 433,33	199 855,77
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Budget annexe Mouillages en Ria d'Etel

24002 - MOUILLAGES NOSTANG

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services	876,00	1 022,00
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation		
TOTAL I	876,00	1 022,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approvis		
Autres achats et charges externes		
Impôts et taxes sur rémunérations	927,00	
Autres impôts, taxes et versement assimilés		
Salaires et traitements		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- PRONONCE la conformité des comptes de gestion 2021 du budget principal des budgets annexes Koed Ar Lann, Mouillages et Ria d'Etel et Assainissement

Monsieur Denis L'ANGE procède à une présentation de la situation financière de la Commune.

DE-2022-04-02

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, RESIDENCE DE KOED AR LANN, MOUILLAGES EN RIA D'ETEL

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur et permet de retracer l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice N-1. Celui-ci doit être conforme en tout point avec le compte de gestion établi par le comptable.

Il sera présenté les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2021 du budget commune et des budgets annexes de l'assainissement, du mouillage en Ria d'Etel et de la résidence Koed Ar Lann et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2021.

Le compte administratif du **budget commune** peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	1 427 734,34 €
Dépenses	1 278 369,58 €
Résultat 2021	149 364,99 €
Résultats de fonctionnement ultérieur reportés	812 917,80 €
Résultats à reporter 2022	962 282,79 €

Section d'investissement	
Recettes	174 221,30 €
Dépenses	164 796,20 €
Résultat 2021	9 425 ,10€
Résultats antérieurs reportés	8 424,80 €
Résultats à reporter 2022	17 849,90 €

Après en avoir délibéré en l'absence du maire et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget commune tel que présenté ;
- EN CONSTATE la conformité avec le compte de gestion 2021 ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs 2021 du budget commun tels que présentés.

Le compte administratif du **budget annexe assainissement** peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement 2021	
Recettes	39 731,56 €
Dépenses	24 746,67 €
Résultat 2021	14 984,89 €
Résultats de fonctionnement reportés	103 271,30 €
Résultats à reporter 2022	118 256,19 €

Section d'investissement 2021	
Recettes	24 309,87 €
Dépenses	49 854,22 €
Résultat 2021	- 25 544,35 €
Résultats antérieurs reportés	244 905,59 €
Résultats à reporter 2022	219 361,24 €

Après en avoir délibéré en l'absence du maire et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement tel que présenté ;
- EN CONSTATE la conformité avec le compte de gestion 2021 ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs 2021 du budget commun tels que présentés.

Le compte administratif du **budget annexe Mouillage en Ria d'Etel** peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	876 €
Dépenses	927 €
Résultat 2021	- 51€
Résultats de fonctionnement reportés	- 286 €
Résultats à reporter 2022	- 337 €

Après en avoir délibéré en l'absence du maire et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Mouillage en Ria d'Étel tel que présenté ;
- EN CONSTATE la conformité avec le compte de gestion 2021 ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs 2021 du budget commun tels que présentés.

Le compte administratif du **budget annexe résidence Koed Ar Lann** peut se résumer ainsi

Section de fonctionnement	
Recettes	0 €
Dépenses	0 €
Résultat 2021	0 €
Résultats de fonctionnement ultérieur reportés	100 024,97 €
Résultats à reporter 2022	100 024,97 €

Section d'investissement	
Recettes	0 €
Dépenses	0 €
Résultat 2021	0 €
Résultats antérieurs reportés	-47 711,22 €
Résultats à reporter 2022	-47 711,22 €

Il sera demandé au conseil municipal, en l'absence du maire, de se prononcer pour

- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Résidence Koed Ar Lann tel que présenté ;
- EN CONSTATE la conformité avec le compte de gestion 2021 ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs 2021 du budget commun tels que présentés.

DE-2022-04-03

AFFECTATION DES RESULTATS DE 2021 SUR 2022 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, RESIDENCE DE KOED AR LANN, MOUILLAGES EN RIA D'ETEL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu les instructions comptables M14 et M49 notamment,

Vu les comptes de gestion et comptes administratifs du budget commune et des budgets annexes assainissement, mouillage en Ria d'Étel et Résidence Koed Ar Lann.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes. L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif. Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Pour le budget principal :

Résultat de fonctionnement	
Dépenses 2021	1 278 369,58 €
Recettes 2021	1 427 734,57 €
A. Résultat de l'exercice 2021	149 364,99 €
B. Résultat antérieurs reportés	812 917,80 €
C. Résultat de fonctionnement à affecter	
= A+B	962 282,79 €
D. Solde d'exécution 2021 d'investissement	9 425,10 €
E. Résultat d'investissement antérieurs reportés	8 424,80 €
F. Résultats d'investissement à affecter	17 849,90 €
D+E	
G. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser - Dépenses	101 947,85 €
Restes à réaliser - recettes	- €
Besoin de financement	- 101 947,85 €
Excédent de financement	
H. Besoin de financement ou excédent d'investissement	
=F+G	- 84 097,95 €
Affectations	
I. Report en investissement	17 849,90 €
J. Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	878 184,84 €
Affectation en 1068	84 097,95 €

Pour le budget annexe assainissement

Résultat d'exécution	
A. Résultat de l'exercice 2021	14 984,89 €
B. Résultat antérieurs reportés	103 271,30 €
C. Résultat de fonctionnement à affecter	
= A+B	118 256,19 €
D. Solde d'exécution 2021 d'investissement	- 25 544,35 €
E. Résultat d'investissement antérieurs reportés	244 905,59 €
F. Résultats d'investissement à affecter	
D+E	219 361,24 €
G. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser - Dépense TTC	39 922,55 €
Restes à réaliser - recettes	- €
Besoin de financement	- 39 922,55 €
Excédent de financement	
H. Besoin de financement ou excédent d'investissement	
=F+G	179 438,69 €
Affectations	
I. Report en investissement	219 361,24 €
J. Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	118 256,19 €
Affectation en 1068	- €

Pour le budget annexe Résidence de Koed Ar Lann

Résultats 2021	
A. Résultat de l'exercice 2021	0,00 €
B. Résultat antérieurs reportés	100 024,97 €
C. Résultat de fonctionnement à affecter	
=A+B	100 024,97 €
D. Solde d'exécution 2020 d'investissement	0,00 €
E. Résultat d'investissement antérieurs reportés	-47 711,22 €
F. Résultats d'investissement à affecter	
D+E	-47 711,22 €
G. Solde des restes à réaliser d'investissement	NEANT
Restes à réaliser - Dépenses	NEANT
Restes à réaliser - recettes	NEANT
Besoin de financement	NEANT
Excédent de financement	NEANT
H. Besoin de financement ou excédent d'investissement	
=F+G	-47 711,22 €
Affectations	
I. Report en investissement	-47 711,22 €
J. Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	100 024,97 €
Affectation en 1068	

Pour le budget annexe Mouillages en Ria d'Étel

Résultats 2021	
A. Résultat de l'exercice 2021	51,00 €
B. Résultat antérieurs reportés	-286,00 €
C. Résultat de fonctionnement à affecter =A+B	-337,00 €
D. Solde d'exécution 2021 d'investissement	NEANT
E. Résultat d'investissement antérieurs reportés	NEANT
F. Résultats d'investissement à affecter D+E	NEANT
G. Solde des restes à réaliser d'investissement	NEANT
Restes à réaliser - Dépenses	NEANT
Restes à réaliser - recettes	NEANT
Besoin de financement	NEANT
Excédent de financement	NEANT
H. Besoin de financement ou excédent d'investissement =F+G	NEANT
Affectations	
I. Report en investissement	
J. Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	-337,00 €
Affectation en 1068	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- AFFECTE les résultats de 2021 sur 2022 du budget commune et des budgets annexes Mouillages en Ria d'Étel, Résidence de Koed Ar Lann, Assainissement.

DE-2022-04-04

DEMANDE DE SUBVENTION

1. Subvention exceptionnelle de soutien à l'Ukraine

VU l'article L.1115-1 du code général des collectivités territoriales.

L'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale par la mise en conformité du CGCT avec le règlement communautaire relatif à un groupement européen de coopération territoriale, indique que : "*Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire*".

Le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité. Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits).

Afin de s'assurer que les aides versées par les collectivités sont gérées de manière pertinente, la gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Après en avoir délibéré et avec 2 abstentions (Lucie KOWAL et Thibaut DE LA MOTTE) le conseil municipal :

- SOUHAITE apporter un soutien financier à l'Ukraine via le FACECO.

Pour le montant attribué, un tour de table est fait afin que chacun puisse donner le montant qui lui semble raisonnable.

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents, le conseil municipal :

- ATTRIBUE une aide de 500 euros en soutien à l'Ukraine pour un versement le via le FACECO.

Marie LE QUINTREC, Philippe DEPUTTE, Nolwenn GENTIL, Myriam ROSSOLIN, Lucie KOWAL, Jean-François THIEBOT, Solenn LOEZIC, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Dominique TRECANT, souhaitent verser une aide de 500€. Lucie KOWAL souligne que d'autres pays sont en guerre également. Pierre-Alain LOEZIC, Denis L'ANGE, Le Maire souhaitent verser 1 euros par habitant. Christophe TERRES propose quant à lui 1000 euros.

2. Subventions aux associations

Après étude des dossiers, la commission finances propose les attributions de subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	Eligibilité administrative	Rappel 2021	Proposition Versements 2022
Avenir Kervignac	O	160,00 €	160,00 €
Don du sang du canton de Port-Louis	O	80,00 €	80,00 €
Les mains dans le sable	O	80,00 €	80,00 €
Les restos du Cœur	O	80,00 €	80,00 €
SNSM	O	80,00 €	80,00 €
Festival de la BD	O	0,00 €	80,00 €
Comité de sauvegarde de la chapelle de Legevin	O	300,00 €	300,00 €
Anciens ombattants - UNC	O		230,00 €
Maison Familiale Rurale	O	39,00 €	39,00 €
TOTAL		899,00 €	1 129,00 €

Il est également proposé une subvention exceptionnelle pour Les Chemins d'Antan de 2 000 € pour la remise en route du trail et le surcoût des fournitures. Le comité de sauvegarde de la chapelle de Locmaria nous demande une subvention exceptionnelle de 600 euros pour l'acquisition d'une nouvelle statue du Saint-Cornely.

Après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur TERRES Christophe, Président de l'association Avenir, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE les attributions de subventions aux associations telles que présentées ;

- APPROUVE la subvention exceptionnelle de 2 000 euros aux Chemins D'Antan et de 600 euros au Comité de sauvegarde de la Chapelle de Locmaria.
- AUTORISE le versement desdites subventions.

DE-2022-04-05

REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Denis L'ANGE explique que la commission finances a travaillé sur la préparation des budgets et propose les éléments suivants dont les détails ont été présentés :

Pour le budget commune

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2022	2 180 726, 84 €	540 765,85 €
Dépenses 2022	1 640 717 €	540 765,85 €
Résultat	540 009,24 €	0 €

Pour le budget annexe assainissement suivant :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes 2022	162 411 ,84 €	458 273,08 €
Dépenses 2022	162 411,84 €	458 273,08 €
Résultat	0 €	0 €

La Commission finances propose le budget primitif pour le budget annexe mouillage en Ria d'Etel suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2022	1 264 €	NEANT
Dépenses 2022	1 264 €	NEANT
Résultat	0 €	NEANT

La Commission finances propose le budget primitif pour le budget annexe Koed Ar Lann suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2022	210 786,18 €	98 422, 44 €
Dépenses 2022	101 433,33 €	98 422, 44 €
Résultat	109 352,85 €	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les budgets primitif 2022 pour le budget commune, les budgets annexes assainissement, Mouillages en Ria d'Etel et Koed Ar Lann.

Lors du débat sur le projet du budget pour la partie « voirie », Claude CONAN attire l'attention sur la réalisation envisagée d'une « patte d'oie » au village de Kerlann. Jusqu'à ce jour, ce type de travaux

était pris en charge, financièrement, par les riverains concernés. Claude CONAN estime que le fait de la faire supporter par la Commune va conduire à une élévation importante des dépenses, chacun pouvant se baser sur ce précédent pour faire une demande similaire, à laquelle la municipalité aura du mal à s'opposer. Il émet donc, en conséquence, un avis défavorable à ce projet.

DE-2022-04-06

FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE, DU LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS ET DE LA COORDINATION PETITE ENFANCE : CONVENTION INTERCOMMUNALE 2022-2024

VU la délibération en date du 21 janvier 2022 portant approbation de la convention de fonctionnement du RIPAME

Le 21 janvier dernier, le conseil municipal avait autorisé Monsieur Le Maire à signer la convention globale territoriale entre la Caisse d'allocations familiales, la CCBBO et les communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Sainte-Hélène et Plouhinec.

L'élaboration d'un diagnostic territorial partagé a permis d'identifier des enjeux et définir un plan d'actions sur une période de deux ans. Ce plan d'actions, portant jusqu'en 2023, est articulé autour de quatre axes : La petite enfance, l'enfance jeunesse, la précarité sociale et le grand âge.

Il a été approuvé par décision du Conseil Communautaire le 09 décembre 2021 et fera l'objet de conventions d'objectifs et de financements signées entre la CAF et les porteurs des actions concernées.

Dans le cadre de la Petite enfance, de nouvelles actions intercommunales ont été identifiées :

- la création d'une coordination Petite enfance
- l'extension du LAEP
- le développement du RIPAME, devenant RPE (Relais de la Petite enfance).

Développées en intercommunalité, ces actions nouvelles seront administrativement portées par la commune de Kervignac. Elles bénéficieront du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales par la voie du contrat Enfance- Jeunesse de Kervignac jusqu'en 2022 puis par une convention d'objectifs et de financements.

Une convention intercommunale fixe les modalités de cette coopération et de participation financière pour une durée de 3 ans. Elle se substituera à la convention pour le Relais Intercommunal Parents-Assistant(e)s-Maternel(le)s-Enfants établie pour la période 2022-2024.

Le projet de convention est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la convention intercommunale relative au fonctionnement du relais petite enfance, du lieu accueil enfants parents et du poste de coordination petite enfance en annexe de la présente délibération à compter du 1^{er} mai 2022 pour une durée de 3 ans ;
- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- DONNE tous pouvoirs à monsieur Le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération

DE-2022-04-07

**REVISION DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE NOSTANG -
PROPOSITION DE CONVENTION D'ETUDES**

Avec la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, il convient de mettre en révision le zonage d'assainissement des Eaux Pluviales de la commune.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal une convention d'études avec le bureau d'études ARTELIA. Cette convention vient fixer le contenu exact de la mission et également le tarif de celle-ci. Vous trouverez en annexe du présent ordre du jour, la proposition de convention en question. La proposition financière se détaille comme suit

La rémunération du titulaire pour l'exécution de la mission définie par la présente convention s'établit forfaitairement à :

- Collecte de données et mise à jour du plan.....	750.00 €
- Analyse des contraintes	750.00 €
- Présentation et choix de gestion des eaux pluviales	500.00 €
- Plan de zonage d'assainissement EP actualisé (révision n°1) et notice de présentation du zonage EP actualisée	1 000.00 €
- Etablissement de la fiche d'examen au cas par cas et l'enquête publique.....	500.00 €
Montant total offre de Base € HT:	3 500.00 € HT
TVA (20 %)	700.00 €
Montant total (€ TTC)	4 200.00 € TTC

(QUATRE MILLE DEUX CENT EUROS TOUTES TAXES COMPRISES)

Option : réunion de concertation et de présentation 400,00 €

Elle couvre l'ensemble des frais et charges de toutes natures occasionnés par la mission et notamment le remboursement des frais de déplacement ainsi que tous frais généraux, accessoires et fiscaux.

Les prix sont fermes, ni actualisables, ni révisibles, pour une commande notifiée avant le 15 Février 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la convention de révision du zonage des eaux pluviales telle que présentée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget.

DE-2022-04-08

AUDIT ENERGETIQUE ET ETUD EPOUR LA MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la mairie, l'étude thermique à montrer que la chaudière actuelle n'était pas dimensionnée pour permettre de chauffer l'extension de la mairie.

Par mémoire, la chaudière actuellement en place fonctionne au fioul et chauffe à la fois la mairie et une partie de l'école (les plus anciennes classes).

Il convient de mener un audit énergétique pour la mise en place d'une chaudière bois pour l'ensemble de ces bâtiments comprenant également une mission EXE (DQE + plans fluides)

3 Bureau d'études ont été consultés pour cette mission :

- AEZEO qui propose un audit au montant de 9 540 € TTC ;
- AERIUS qui propose un audit pour un montant de 8 580 € TTC ;
- ABRYIS qui propose un audit au montant de 10 359.6 €

Le groupe de travail propose de retenir le mieux disant donc le bureau AERIUS.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE la mission d'audit énergétique pour la mise en place d'une chaudière bois ;
- AUTORISE Le Maire à signer les documents afférents ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget.

Le conseil se questionne sur l'utilité de cette étude.

QUESTIONS DIVERSES

- Déménagement de la mairie

Fin de séance à 21h45

<i>Jean-Pierre GOURDEN</i>	<i>Christophe TERRES</i>	<i>Marie LE QUINTREC</i>
<i>Claude CONAN</i>	<i>Ghislaine BROQUARD</i>	<i>Denis L'ANGE</i>
<i>Dominique TRECANT</i>	<i>Renée GAIVORT</i>	<i>Anne-Françoise LE BIHAN</i>
	Ayant donné pouvoir à Christophe TERRES	Ayant donné pouvoir à Madame Ghislaine BROQUARD
<i>Thibaut DE LA MOTTE</i>	<i>Véronique PERON</i>	<i>Didier LE CHANU</i>
<i>Nolwenn GENTIL</i>	<i>Pierre-Alain LOEZIC</i>	<i>Lucie KOWAL</i>
<i>Philippe DEPUTTE</i>	<i>Solenn LOEZIC</i>	<i>Jean-François THIEBOT</i>
<i>Myriam ROSSOLIN</i>		